



Réévaluation d'un bien

Par Visiteur

Don d'un terrain constructible fait en 02-1980 à l'enfant 3 ,évalué à 35 Fr le m2.Quelle peut-être la valeur de ce terrain en 06- 2006 ,année de la donation partage dans une famille de 8 enfants. Important; l'enfant 3 a eu 26 ans de jouissance du bien (maison construite sur terrain ,résidence principale)avant la donation partage

Par Visiteur

Bonjour,

IL conviendrait de prendre en compte la réévaluation du terrain (on ne prend pas en compte la valeur de la maison) au jour de la donation partage.

Cela étant, la donation partage étant un instrument destiné à éventuellement casser la répartition égalitaire ayant normalement vocation à s'appliquer, il est possible de prendre en compte une autre valeur, dès lors que cette dernière fait l'objet d'un assentiment entre les différents enfants.

Important; l'enfant 3 a eu 26 ans de jouissance du bien

En quoi, cette information devrait-elle être importante?

Bien cordialement.